

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

---

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS73

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« ou situées à proximité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à mieux encadrer la mise en oeuvre des dérogations au repos dominical. La notion de communes "situées à proximité" des sites de compétition est extrêmement vague et ouvre le champ à une mise en oeuvre disproportionnée et déraisonnable des dérogations au repos dominical.